



FIM Fédération Internationale des Musiciens  
SNAM Union Nationale CGT des Syndicats d'Artistes Musiciens  
FNSAC Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'audiovisuel, et de l'Action Culturelle

## Syndicat CGT d'artistes et enseignants du spectacle vivant de Lyon et de la région Rhône-Alpes étendue

Bourse du travail, 205, Place Olivier Guichard BP 244 - 69003 LYON CEDEX 03

[contact@sampl-cgt.org](mailto:contact@sampl-cgt.org)

<http://www.sampl-cgt.org/>

### COMMUNIQUÉ

Les élections de représentativité dans les 3 fonctions publiques se dérouleront a priori le 4 décembre 2014 (on attend la parution des textes). Plus de 5 millions d'agents publics sont concernés.

Ces élections détermineront la représentativité de la CGT dans les instances de représentation du personnel, au sein des Conseils supérieurs de chaque fonction publique, et au sein du Conseil supérieur commun aux 3 Fonctions Publiques. Cette représentativité induit donc des droits syndicaux, liés aux nombres de délégués élus, et détermine le nombre d'heures allouées à l'activité syndicale.

Ces élections auront donc un impact sur la représentativité générale de la CGT, et dans le calcul des moyens alloués (projet de loi adopté ce jour en conseil des ministres 04/02/2014). Il s'agit donc d'une campagne qui engage, outre les secteurs directement concernés, l'ensemble des organisations de la CGT.



***Tous les Ensembles Permanents, les Maisons d'Opéra, les Conservatoires, et les écoles municipales de musique et de danse sont concernés !***

vous pouvez être élu pour représenter La CGT au sein de votre collectivité  
vous pouvez aussi être nommé pour représenter le SAMPL-CGT au sein de votre établissement  
et vous pouvez être les deux à la fois : c'est légal, légitime, et complémentaire !

L'avantage de cette double représentativité est important, car le SAMPL-CGT maîtrise à la fois :

- les connaissances juridiques et administratives propres à la FPT  
... ce qui permet de siéger en CTP / CAP / CHS-CT
- les connaissances liées aux métiers du spectacle vivant  
... ensembles permanents, enseignement, intermittence, formations, concours, diplômes, missions, organisation ..

Tous nos délégués syndicaux sont eux aussi des artistes en activité, issus des trois branches d'activité. Plusieurs d'entre eux sont mandatés auprès des tutelles et des instances nationales.

Pour améliorer vos conditions de travail au sein de votre établissement, nous vous invitons à vous renseigner sans attendre auprès de notre organisation. N'attendez pas d'avoir des difficultés pour nous demander de l'aide, évitez-les en siégeant dans les organismes paritaires !

Lyon, le 04 / 02 / 2014